

Assemblée générale du 02 décembre 2022

Délibération N°1

Objet : Ouverture de l'assemblée générale

Etaient Présents :

Au titre des communes : CHOFFY Patrick, TESTA Jérôme, HARDOUIN Patrick, RONCERAY Jean-François, BOULOGNE Didier

Au titre des EPCI : HAMON Stéphane, DUPUIS David, NIEUVIARTS Hervé, BELHOMME François, LARCHERON Gérard, ECHEGUT Patrick, HAUCHECORNE Bertrand, NEVEU Didier, LECOMTE Olivier, GAURAT Hervé, BURGEVIN Gilles, DUCROT Didier, BAUCHER Bernard, DUMAREST Louis

Au titre des départements : LEVY Ariel

Au titre de la Région Centre-Val-de-Loire : de PELICHY Constance

Représentés : LEGENDRE Christian, LE GOFF Christophe, MALET Jean-Jacques, VAREILLES Philippe, JUDALET Patrick, MARIE Yves, CLOSSET Thibault, TEBIBEL Pascal, GAUDET Marc, TOUCHARD Alain, BUISSON Hervé, NERAUD Frédéric, BAUDU Stéphane.

*L'assemblée générale de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu le rapport du président et ses annexes,*

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport est adopté.

Article 2 : sur proposition du président, M. Hervé NIEUVIARTS est désigné secrétaire de séance.

Article 3 : le quorum étant atteint par 34 délégués présents ou représentés, les rapports mis à l'ordre du jour peuvent être mis en discussion et au vote.

Article 4 : sur proposition du président, l'assemblée générale décide de procéder au vote à main levée.

Article 5 : le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2022 est adopté.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Président
Ariel LÉVY

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 12 / 12 / 2022